

La lettre d'info de la Fédération des Chasseurs 76

En direct des territoires



UN RENARD EN BOUTEILLE!

Un piégeur de la région de Dieppe a été contacté par les services de la mairie pour venir servir un renard dans une bouteille. Le piégeur, ayant pourtant une forte expérience, n'en croyait pas ses oreilles ! Sa surprise fut totale en arrivant sur place. Un renard avait effectivement été victime de sa curiosité et de sa gourmandise. Il avait introduit sa tête dans une bouteille d'eau coupée en deux et placée dans un jardin. Pour l'anecdote, il y avait de la bière au fond de la bouteille. Comme quoi, l'abus d'alcool est dangereux pour les renards aussi !

J. Sautreuil

À LA RECHERCHE DE MARTIN L'ÉCUREUIL

Ce vendredi 10 novembre 2017, les 2 classes maternelles de Belleville-en-Caux, classes partenaires de la Fédération des Chasseurs de Seine-Maritime ont participé aux animations nature proposées chaque année. Cette année, les enfants ont pu découvrir les traces des animaux, leurs plumes ou poils, leurs bois pour certains. Ils ont cherché un animal mystérieux grâce aux indices donnés lors de la lecture d'une lettre. Les enfants ont pu développer leur sens en découvrant la nourriture de l'animal mystère en l'occurrence un écureuil par le toucher, puis réaliser l'animal en land-art.

G. Guilbert



FORMATION ORGANISATEUR DE CHASSE EN GROUPE

Destinée principalement aux organisateurs de chasse et aux chefs de ligne, cette formation est axée principalement sur la sécurité et l'organisation.

Elle est gratuite et est animée par le personnel de la FDC76 et par des membres de l'Association Départementale des Chasseurs de Grand Gibier (ADCGG76). Contenu de la formation :

- La responsabilité de l'organisateur d'une chasse collective
- La préparation d'une chasse collective
- Le comportement du chasseur à son poste
- Le comportement du chasseur pendant le tir
- Le comportement du chasseur après le tir
- La recherche au sang

Une nouvelle formation aura lieu le vendredi 15 décembre prochain de 8h30 à 12h00.

B. Bouju

25 NOUVEAUX PIÈGEURS FORMÉS

La dernière session de formation des piègeurs des 13 et 14 novembre s'est déroulée à la Maison de la Chasse et de la Nature, en présence de 25 participants. Les moniteurs de la FDC76 : André Noël, Philippe Leboucher et Christophe Barre se sont relayés pour aborder les aspects techniques et réglementaires du piégeage en salle et sur le terrain. A l'issue de ces 2 journées de formation, les candidats ne cachaient pas leur satisfaction. Parmi eux, le champion départemental des récentes rencontres Saint Hubert Denis Quéruel, il nous a confié ses impressions : « *Je suis ravi d'avoir suivi cette formation, j'étais loin de m'imaginer que le piégeage était une activité aussi complexe sur le plan administratif et autant cadrée. Je suis chasseur de petit gibier au chien d'arrêt, pour moi le piégeage est une activité complémentaire à la bonne gestion de nos territoires...* ». Ils devront encore attendre leur agrément préfectoral pour pouvoir poser leurs premiers pièges.



D. Vestu

GESTION DU FAISAN

Le groupement d'intérêt cynégétique du Plateau Est de Rouen situé sur l'unité 72 s'est lancé dans une opération de repeuplement de faisans en 2012. Après de nombreux lâchers et une fermeture pendant 4 années, des attributions sont effectuées depuis 2 ans avec quotas de prélèvement par territoire uniquement pour les coqs. Tous les oiseaux lâchés ont été bagués et cela a permis de constater un prélèvement sur la commune de Servaville le 15 octobre 2017 d'un coq faisan lâché le 2 juillet 2015 sur la même commune soit 2 ans et 3 mois après. Encore plus fort, un autre coq sera prélevé le 28 octobre 2017, toujours sur la commune de Servaville. Il avait été lâché sur la commune le 2 septembre 2014 soit 3 ans et 1 mois auparavant. Il faut dire que le territoire sur lequel les lâchers et prélèvements ont été faits sont aménagés en couvert et agrainoir et piégés. Belles récompenses pour ce gestionnaire.

B. Bouju



L'OFFICE NATIONAL DE LA CHASSE ET DE LA FAUNE SAUVAGE EN VISITE SUR LE TERRITOIRE PILOTE

Mathilde SAUVILLERS, chargée de mission en recherche et expertise à l'Unité Faune de Plaine de l'ONCFS, était récemment en visite sur le territoire pilote. L'objectif était d'enquêter sur la démarche mise en œuvre sur le territoire à la fois du point de vue des exploitants DUFOUR et d'autre part du partenaire technique que nous sommes. La finalité de cette entrevue sera donc une publication de l'ONCFS sur les différentes motivations des exploitants agricoles à aménager les territoires ruraux... J. Daniel



OPÉRATION 1000 BUISSONS 2017 : LE PETIT GIBIER A BESOIN DE VOUS !

La Fédération des Chasseurs de Seine-Maritime, dans le cadre du Plan de soutien Petit Gibier, propose de fournir pour la 6^{ème} année consécutive des kits d'ilots arbustifs comprenant 10 plants de 5 essences différentes, avec protections et tuteurs, ainsi qu'un agrainoir « petit gibier » pour la somme symbolique de 5 € le kit. Les inscriptions doivent être enregistrées auprès de la FDC76 avant le 31 décembre 2017 au moyen du coupon réponse ci-contre. La distribution des kits aura lieu le mardi 16 janvier 2018 à partir de 9h30 jusqu'à 17H00 à la Maison de la Chasse et de la Nature à Belleville en Caux.

D. Vestu

OPÉRATION 1000 BUISSONS **CAMPAGNE 2018**

BON DE RÉSERVATION

Nom : _____ Prénom : _____
 Adresse : _____
 Code Postal : _____ Commune : _____
 Tél. : _____ E-mail : _____
 Nombre de Kits souhaités (limité à 10 kits par destinataire) : _____
 Responsabilité de l'aménagement : _____

1. La responsabilité des plantations est confiée à l'exploitant qui doit garantir la survie des plants pendant les deux premières années.
 2. Les plantations doivent être effectuées avant le 31 décembre 2017.
 3. Les plants doivent être protégés par des cages en plastique ou en bois.
 4. Les plants doivent être protégés par des tuteurs.
 5. Les plants doivent être protégés par des agrainoirs.
 6. Les plants doivent être protégés par des protections.
 7. Les plants doivent être protégés par des tuteurs.
 8. Les plants doivent être protégés par des agrainoirs.
 9. Les plants doivent être protégés par des protections.
 10. Les plants doivent être protégés par des tuteurs.

Avant le 31 décembre 2017, remplissez ce coupon et envoyez-le à la FDC76, 10 rue de la République, 76100 Belleville en Caux.

Localisation : une carte de localisation (échelle 1:2000) sera jointe à la présente réservation.

Commune d'implantation : _____
 Nom du technicien de terrain : _____

LE RESPONSABLE DE L'AMÉNAGEMENT (SIGNATURE)